



Tronçonneuse et responsabilité civile

Par **fokeltok**, le **06/03/2009** à **12:17**

Bonjour
J'ai utilisé la tronçonneuse d'un ami chez lui pour l'aider à couper son bois de chauffage. Je me suis trompé dans le dosage du mélange et la machine est HS (moteur serré)
Mon assurance responsabilité civile peut-elle jouer ?
Avec le même mélange mal préparé (pas assez d'huile), la seconde tronçonneuse que j'avais emprunté à un autre ami pour l'occasion a subi les mêmes dommages.
Mon assurance responsabilité civile peut-elle être engagée pour cet appareil également ?
Merci

Par **chaber**, le **07/03/2009** à **07:22**

Bonjour,
désolé mais votre assurance Responsabilité civile ne peut jouer: relire vos conditions générales: responsabilité civile-exclusions;
Exclu: "les dommages causés aux biens dont l'assuré a la garde"